



**PARTI
QUÉBÉCOIS**

Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2011-06-02

N° CAT-110

Secrétaire: *Louise G...*

**Mémoire du Parti Québécois
Région de la Capitale-Nationale**

**Projet de loi n° 204 (privé)
Loi concernant le projet d'amphithéâtre
multifonctionnel de la Ville de Québec**

**Commission de l'Aménagement du territoire
Le 2 juin 2011**

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre,
Mesdames et messieurs les députés membres de cette
commission,
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais d'abord vous présenter les personnes qui m'accompagnent aujourd'hui : le président du conseil exécutif du Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale, M. Pierre-Paul René, et M. Bryan Gélinas, responsable du comité des jeunes de Louis-Hébert. J'aimerais également remercier les membres de cette commission de nous donner la chance de nous exprimer sur cet important projet de loi et sur son sens réel.

Nous sommes ici suite à une décision de la conférence des présidentes et présidents du Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale qui souhaite exprimer son appui au projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la ville, son accord avec le soutien gouvernemental, son soutien à la démarche du projet de loi 204 initiée par madame la députée de Taschereau et son engagement à œuvrer au retour d'une équipe de la ligue nationale de hockey à Québec. Nous voilà donc devant vous pour vous dire pourquoi Québec mérite cet amphithéâtre, pourquoi celui-ci incarne la fierté de notre collectivité et pourquoi le projet de loi 204 doit être adopté.

Pourquoi faut-il un projet de loi privé dans le processus actuel? Parce qu'il est important d'assurer les bases

juridiques de la réalisation du projet d'amphithéâtre. La démarche n'est pas inusitée, des projets de loi de même nature vous sont soumis chaque année. Mais cette fois, il y a une différence notable et elle se situe dans les médias avec la médiatisation excessive des positions engendrées par le projet.

Pour nous, la nécessité du projet de loi 204 est évidente, due à la nature même du droit municipal. En effet, contrairement au droit général où tout ce qui n'est pas interdit par la loi est généralement permis, le droit municipal est bâti à l'inverse. Parce que les municipalités sont les créatures de l'État québécois, le législateur doit encadrer et autoriser leurs activités.

Conséquemment, tout ce qui n'est pas permis par les lois municipales est interdit d'emblée. Voilà donc pourquoi, à chaque session parlementaire, les membres de cette Assemblée modifient les lois pour les adapter à l'évolution de la vie et aux innovations des élus municipaux. Et pour ce faire, vous discutez de projets de loi publics lorsqu'il s'agit de pouvoirs généraux et de projets de loi privés lorsqu'il s'agit de situations particulières. Le gouvernement s'est même doté de forums structurés pour discuter de l'opportunité de ces changements avec notamment la Table Québec-municipalités. L'adaptation des lois fait partie de la vie, du cours normal des choses et le projet de loi 204 s'inscrit dans cette foulée.

Aussi, contrairement à ce que certains avancent, ce projet de loi ne vise pas à empêcher directement des gens de

s'objecter au projet d'amphithéâtre par la voie des tribunaux. Il fait plutôt appel au pouvoir des députés de décider s'ils autorisent ou non la ville de Québec à concrétiser ce projet selon le mode qu'elle a jugé adéquat dans les circonstances.

Sur ce point, l'avis du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est probant et vous nous permettrez d'y faire référence : *l'approche choisie par la Ville peut être valable*. On cite même la Cour d'appel qui a déjà statué « *qu'une mise en concurrence qui ne répondait pas strictement aux exigences prévues pour les soumissions publiques pouvait tout de même respecter l'esprit de la loi* ».

Comme vous, nous avons reçu les assurances suffisantes quant à l'éthique et la légalité du processus de mise en concurrence et de l'entente qui en découle. Toutefois, en raison de divergences entre des interprétations juridiques et parce qu'il s'agit d'un gros projet, il revient aux députés d'assurer les assises juridiques du projet d'amphithéâtre de la ville de Québec et ce conformément à la tradition parlementaire. Le pouvoir législatif fait les lois, il les modifie pour répondre à l'évolution de la société, il discute des conditions de la réalisation de projets et il est légitime de procéder ainsi.

Nous aimerions d'ailleurs rappeler que l'Assemblée nationale a agi exactement de la même façon dans le dossier de l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec, un projet de 90 M\$, ici sur la

Grande Allée à Québec. Vous avez en effet adopté le projet de loi privé 203 en décembre 2009 afin d'en assurer les assises juridiques.

Vous nous permettrez également de faire appel à la mémoire des membres de cette commission relativement à la loi 116 adoptée à l'unanimité l'automne dernier. Contrairement au projet de loi 204, la loi 116 stipule clairement, à l'article 4, qu'*aucune action en justice ne peut être intentée ou continuée...* Cette loi qui, nous le rappelons, fut adoptée à l'unanimité il y a quelques mois à peine, concerne l'acquisition des voitures pour le métro de Montréal.

Les membres de cette commission conviendront des différences de libellés entre les deux textes de loi et comme le législateur ne parle jamais pour ne rien dire, celles-ci démontrent clairement que le projet de loi 204 ne vise pas à empêcher quiconque d'exercer ses droits. Il vient proclamer la conformité du processus avec la loi. Il offre aussi aux élus la possibilité d'exercer leur prérogative de choisir entre asseoir le projet d'amphithéâtre sur des bases juridiques solides ou empêcher sa réalisation.

Et justement, que signifie cet amphithéâtre pour la Capitale-Nationale? Pour le Parti Québécois, il est l'incarnation du dynamisme de la ville, de la fierté de ses citoyens et de leur confiance en l'avenir. En 1995, nous avons perdu notre équipe de hockey principalement en raison de la réalité économique de l'époque. Mais Québec s'est relevée depuis et constitue maintenant une des

principales zones de croissance en Amérique du Nord. Ce succès n'est pas venu seul, il est le résultat du travail des gens d'ici. Sans les entrepreneurs qui ont bâti leurs entreprises, nous n'en serions pas là. Mais il y a aussi eu des décisions courageuses prises en grande majorité par le gouvernement du Parti Québécois :

- Le réaménagement complet de la colline parlementaire à partir de 1995 et l'embellissement du centre historique qui ont revigoré notre industrie touristique;
- La stratégie de diversification économique de 1998 qui a réorganisé les structures de développement;
- Le déménagement d'institutions publiques d'envergure telles l'ÉNAP et l'INRS dans Saint-Roch qui, avec les programmes de soutien aux nouvelles technologies, a permis une des revitalisations urbaines les plus spectaculaires, un exemple cité à travers le monde;
- Et il y a surtout eu la décision courageuse de procéder à la création de la nouvelle ville. À Québec, personne ne veut revenir en arrière et tous savent que notre prospérité actuelle est en partie due à la fin des guerres de clochers de l'époque. Le projet d'amphithéâtre n'aurait d'ailleurs jamais été pensable sans la nouvelle ville.

On disait que Québec était une ville de fonctionnaires. Or, si la présence de l'État demeure un avantage pour la région :

- C'est à Québec que l'on trouve maintenant, au Canada, le plus grand nombre de doctorats en

sciences et génie en pourcentage de la population. Notre région se classe 6^e en Amérique du Nord, per capita, pour les professions de haut savoir;

- Québec est le deuxième pôle de l'industrie de l'assurance au Canada;
- Québec accueille plus de cent centres de recherche qui créent plus de 25 000 emplois.

Nous pourrions continuer l'énumération de ces succès qui procurent à Québec depuis près de dix ans un des plus bas taux de chômage au Canada mais nous nous arrêterons là. Aujourd'hui, la prochaine étape de notre développement passe par la réalisation du projet de l'amphithéâtre. Grâce à des initiatives comme *J'ai ma place* et *La marche bleue*, ce projet fait largement consensus pour plusieurs raisons :

- D'abord parce qu'il incarne la vitalité et la confiance des gens de Québec. Au même titre que les Olympiques pour Vancouver, Beijing et prochainement Londres, la construction du Guggenheim à Bilbao ou la reconfiguration du centre-ville pour Marseille, l'amphithéâtre représente pour nous un formidable outil de développement et de revitalisation d'un secteur qui en a bien besoin.
- En plus du retour d'une équipe de la LNH et du rayonnement qui viendra avec, ce projet nous permettra de nous positionner sur la scène culturelle avec les possibilités offertes par les récentes technologies. La qualité de vie est une condition essentielle du développement et cet amphithéâtre nous permettra de continuer notre route. Les gens de

la Capitale veulent ce projet, ils le disent clairement et ils savent que celui-ci permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Nous l'avons dit précédemment, les membres de l'Assemblée nationale ont à décider s'ils désirent ou non consolider les assises juridiques et permettre la réalisation du projet. Mais la véritable question demeure : est-ce que tous les membres de cette Assemblée désirent vraiment appuyer le développement de la région de Québec?

Le Parti Québécois a fait son choix en appuyant fermement ce projet. D'ailleurs, la chef de l'opposition et députée de Charlevoix, madame Pauline Marois, la députée de Taschereau, madame Agnès Maltais, et moi-même avons concrétisé notre soutien en nous procurant des sièges du groupe *J'ai ma place*. Nous invitons maintenant tous les membres de cette Assemblée à s'associer aux gens de Québec en adoptant ce projet de loi.

Nous vous remercions de votre attention.

Pierre Châteauvert,
Candidat du Parti Québécois,
Circonscription de Jean Lesage